

SCI 3D

Société Civile Immobilière au capital de 1.000 €
Siège social : 96 Avenue Limousine 19250 MEYMAC

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 14 Août,

Les personnes suivantes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une société civile immobilière.

Sont ainsi présents :

- **Madame Julie DAUCH**, née le 21/06/1988 à TOULOUSE (31) domiciliée au 96 Avenue Limousine 19250 MEYMAC, Pacsée le 20 février 2020 à la mairie de Meymac (19250) à M. Housine DAHDOUH sous le régime légal de la séparation des biens.

- **Monsieur Housine DAHDOUH**, né le 05/10/1986 à USSEL (19), domicilié au 96 Avenue Limousine 19250 MEYMAC, Pacsé le 20 février 2020 à la mairie de Meymac (19250) à M. Housine DAHDOUH sous le régime légal de la séparation des biens.

Madame Julie DAUCH est désignée par les membres de l'assemblée pour en assurer la présidence.

Un secrétaire de séance est également nommé en la personne de Monsieur Housine DAHDOUH.

Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- présentation du projet de SCI ;
- présentation, discussion et adoption des statuts ;
- nomination d'un ou plusieurs gérants

J.D.
H.D.

Le président de séance met aux voix les résolutions de l'ordre du jour.

Première délibération

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité la création de la SCI dénommée :

SCI 3D

Dont le siège est à :

96 Avenue Limousine 19250 MEYMAC

Et dont l'objet social est le suivant :

- l'acquisition, la construction en état futur d'achèvement ou achevés, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous les immeubles et les biens ou les droits immobiliers dont elle est propriétaire ou locataire ;
- le financement par emprunt de l'acquisition des biens et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire et la constitution à cet effet de toutes garanties réelles ou personnelles ;
- La gestion de son patrimoine mobilier et immobilier, la gestion de sa trésorerie, notamment par la souscription de contrats de capitalisation et/ou de comptes-titres,
- Et plus généralement, la participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous brevets, licences et procédés concernant ces activités; la souscription de contrats de capitalisation, ainsi que toutes opérations similaires ou connexes, susceptibles de faciliter la réalisation de l'objet social.

Deuxième délibération

Après avoir entendu la lecture du projet de statuts, les membres de l'assemblée décident à l'unanimité d'adopter la rédaction des statuts.

Un exemplaire dudit document est joint en annexe au présent procès-verbal.

Troisième délibération

Le président de séance rappelle que conformément aux statuts qui viennent d'être approuvés les gérants nommés sont Monsieur Housine DAHDOUH et Madame Julie DAUCH.

Les gérants déclarent n'être frappés d'aucune mesure d'interdiction ou d'une quelconque incompatibilité qui viendrait l'empêcher d'exercer des fonctions de gérant.

H.D.
H.D.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

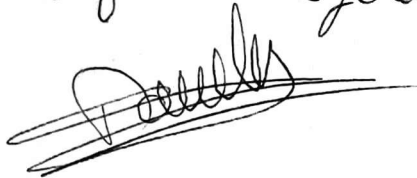
Fait à Meymac, le 14/08/2025.

Madame Julie DAUCH

(« lu et approuvé » et « Bon pour
acceptation des fonctions de gérante »)

« lu et approuvé »

« Bon pour acceptation
des fonctions de gérante »



Monsieur Housine DAHDOUH

(« lu et approuvé ») et « Bon pour
acceptation des fonctions de gérant »)

« lu et approuvé »

« Bon pour acceptation
des fonctions de gérant »



S.D.
H.D.